

SABLIÈRES

Bulletin Municipal 2026

1er Semestre



Le mot du maire

Je suis très heureux de vous adresser ce premier bulletin du nouveau mandat, l'occasion de vous rendre compte des premières actions menées au service de notre village.

2026 a vu l'installation d'une nouvelle équipe municipale, ambitieuse, motivée, responsable et courageuse, résolument tournée vers le service de toute la population.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée lors de cette élection.



Ces premiers mois de mandat ont été marqués par des actions concrètes et par quelques temps forts pour notre commune. La réouverture du bar-restaurant du village redonne vie au cœur du chef-lieu, un signal encourageant pour l'animation locale. À l'inverse, nous suivons avec vigilance la menace qui pèse actuellement sur notre école intercommunale de Dompnac, dossier auquel nous portons une attention toute particulière tant il est essentiel à l'avenir de nos enfants et à la vitalité de notre territoire.

Au-delà de ces actualités, nos priorités sont claires : l'entretien des routes et des chemins de randonnée, la gestion de l'eau, le maintien de services publics ainsi que le soutien constant à notre école intercommunale.

Une attention particulière sera portée au respect des réglementations relatives au risque incendie pour les habitations. Le débroussaillage obligatoire est en effet un enjeu majeur pour la sécurité de tous.

Quant aux aménagements déjà réalisés, ils témoignent de notre engagement à améliorer le cadre de vie de chacun.

Je souhaite saluer ici toutes celles et ceux qui, par leurs initiatives et leur engagement discret, contribuent chaque jour à embellir notre village.

Enfin, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux à Roland Hours, qui a assuré avec constance la rédaction du bulletin municipal au cours des précédents mandats, et je remercie également Isabelle Eschalier qui reprend aujourd'hui le flambeau avec le même dévouement.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Michel Talagrand - Maire de Sablières

Sommaire

- 1** — Élections municipales
- 2** — Les aménagements du village
- 3** — Ouverture de l'église au public
- 4** — Le parc des véhicules municipaux
- 5** — Services à l'enfance
- 6** — Le bar-restaurant Chez Milka
- 7** — Sécurité civile
- 8** — Animations et vie associative
- 9** — Vie pratique
- 10** — Communauté de Communes Beaume-Drobie
- 11** — Se restaurer à Sablières
- 12** — Infos pratiques

Élections municipales

Le scrutin du 15 mars 2026

Le 15 mars 2026, les habitants de Sablières étaient appelés aux urnes pour élire leur nouveau conseil municipal. Deux listes étaient en présence :

Liste	Voix	% des suffrages	Sièges
Ensemble pour Sablières	96 voix	57,83 %	9 sièges
Collectif Citoyen	70 voix	42,17 %	2 sièges

Installation du nouveau conseil — 22 mars 2026

Le 22 mars 2026, le nouveau conseil municipal s'est réuni pour sa séance d'installation. Michel Talagrand a été élu maire de la commune à l'issue du scrutin interne.

Fonction	Élu(e)
Maire	Michel Talagrand
1er adjoint	Didier Hoarau
2e adjointe	Élyane Eschaliér
3e adjoint	Frédéric Péchier
Conseillers municipaux	Michel Mathiou, Isabelle Eschaliér, Sylvie Couderc, Dorian Bastide, Emma Talagrand, Arnaud Leblond, Aurélie Perot



Didier Hoarau



Élyane Eschaliér



Frédéric Péchier



Michel Mathiou



Isabelle eschaliér



Sylvie Couderc



Dorian bastide



Emma Talagrand



Arnaud Leblond



Aurélie Pérot

Les aménagements du village

Les aménagements réalisés ce semestre n'auraient pas été possibles sans l'action conjuguée de la municipalité et des habitants du chef-lieu, fortement mobilisés pour entretenir et améliorer les biens communs. Un don a, par ailleurs, permis l'achat de nouvelles poubelles et la restauration de la chapelle du cimetière.



Barrière à l'arrière de la mairie

La municipalité a procédé à l'installation d'une barrière de sécurité à l'arrière de la mairie afin de sécuriser cette zone et de garantir le bon déroulement du marché et des manifestations qui s'y tiennent. Cette intervention répond à une préoccupation de sécurité identifiée lors des événements rassemblant du public.

Barrière de la halle

Une barrière a été installée dans l'espace situé entre le mur et la toiture de la halle, et consolidée sur toute sa longueur afin d'éviter tout risque de chute.



Poubelles

Quatre poubelles neuves ont été installées dans le village. Ces équipements contribuent à maintenir notre cadre de vie propre et agréable.

Depuis le décès de Régine Bastide, qui entretenait avec soin les fleurs du chef-lieu, les espaces communs s'étaient peu à peu appauvris. Cette année, les habitants ont pris le relais et refleuré le village. Un bel hommage et une belle continuité.





Restauration du lavoir

Après un grand nettoyage et une remise en état du lavoir en 2025, c'est l'inscription de sa date de construction – 1933 – abîmée par le temps, qui a été refaite cette année. Les bénévoles perpétuent ainsi la mémoire de ce patrimoine de proximité.

Restauration de la chapelle du cimetière

La toiture de la chapelle du cimetière et la statue de la Vierge qui la surmonte ont été restaurées. Un beau geste pour préserver ce petit patrimoine qui fait partie de l'histoire de Sablières.



Panneaux d'affichage

Quatre nouveaux panneaux d'affichage ont été installés ou remplacés : à Largeron, au Mas, et deux au chef-lieu (près du lavoir et à la mairie). Les associations peuvent y afficher librement leurs informations.

Restauration du poêle de l'église

Les conduits du poêle de l'église, en très mauvais état et menaçant de tomber, ont été retirés. Ils seront remplacés prochainement.



Ouverture de l'église au public

L'église de Sablières est désormais ouverte au public du vendredi au dimanche, de 8h à 19h. Des visites en dehors de ces créneaux sont possibles sur demande (appeler la mairie). Un beau patrimoine à découvrir ou redécouvrir.



La nouvelle église fut construite en 1872 pour agrandir l'ancienne. La commune comptait alors plus de 1500 habitants et environ 600 communiant

L'église de Sablières, depuis 2003, fait partie de la paroisse Ste Thérèse des Cévennes qui doit son nom à Sainte Thérèse Couderc.

2 concerts y seront organisés cette année

- **18 août à 19h:** quatuor à cordes DodéKa. Tarif: le concert sera organisé sur la base d'une participation libre, aussi appelée "au chapeau".
- **4 octobre à 11h :** Festival La Beaume en musique, Trio Parhélie. tarif et réservation précisés prochainement.



LE PARC DES VÉHICULES MUNICIPAUX

La commune s'est dotée d'un tracteur-épareuse, grâce au don généreux de Nathalie Pierre, que la municipalité remercie chaleureusement. Cet équipement polyvalent servira à l'entretien des routes communales pour trois usages essentiels :

- Le fauchage des accotements
- Le chasse-neige en période hivernale
- L'épandage de sel sur les routes (saleuse)



Cet équipement va permettre le fauchage des accotements beaucoup plus rapidement et avec bien plus de facilité pour notre employé municipal. Jusqu'ici, cette tâche longue et fastidieuse, sera désormais réalisée bien plus efficacement. Un atout majeur pour la sécurité routière et la prévention des incendies — deux enjeux essentiels dans notre environnement.

Depuis l'arrêté préfectoral du mois de juillet, l'utilisation de l'épareuse (tout comme les débroussailleuses à lames) n'est pas autorisée pour risque d'incendie.

Construction d'un garage municipal

La commune a engagé la construction d'un garage municipal route du Bizal, à proximité du bar-restaurant du village et du parking.

Cet équipement permettra d'abriter l'ensemble des véhicules communaux — camion, Unimog, tracteur — et de stocker le matériel municipal dans de bonnes conditions de sécurité.

Ce projet répond à un besoin concret et longtemps attendu : disposer d'un lieu adapté pour protéger un parc de véhicules qui représente un investissement important pour la collectivité.



Présentation du véhicule-citerne de la commune

Le véhicule Unimog de la commune, habituellement affecté au déneigement, a été équipé d'une citerne d'eau mobilisable rapidement en cas de départ de feu. Un atout précieux pour notre territoire isolé, où chaque minute gagnée avant l'arrivée des secours peut faire la différence.

C'est pour familiariser la population avec cet outil que Frédéric Péchier a organisé une démonstration avec Michel Mathiou.

La réunion a permis d'aborder de nombreux points pratiques:

- Fonctionnement du camion
- Fonctionnement de la pompe incendie
- Remplissage citerne
- Recensement des chauffeurs poids lourd

L'idée étant d'avoir plusieurs personnes en mesure de l'utiliser en cas de nécessité.

Le camion restera stationné place de la mairie, prêt à intervenir.



SERVICES À L'ENFANCE

L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE

L'école intercommunale regroupant les enfants de Sablières, Dompnac et Saint-Mélany, dont les locaux sont situés à Dompnac, accueille actuellement 7 élèves. Pour ne pas fermer à la rentrée de septembre 2026, le seuil requis par l'Éducation nationale est de 10 élèves.

Cette situation s'inscrit dans un contexte national difficile : pour la rentrée 2026, le budget de l'Éducation nationale prévoit la suppression de 4 000 postes d'enseignants à l'échelle du pays. Les écoles rurales à faibles effectifs sont les premières visées.

Concrètement, si l'école ferme, les enfants devront parcourir de longues distances chaque jour et 6 emplois locaux seraient menacés.

Une mobilisation collective

Face à cette menace, les élus des trois communes, les parents d'élèves et de nombreux habitants sont mobilisés. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation dans le prochain numéro.

La fête de l'école

Le 9 juin 2026, l'école a célébré sa fête annuelle : jeux, kermesse et expo, repas en auberge espagnole avec buvette. Un beau moment de convivialité qui a rassemblé enfants, parents et villageois.



Fin juin 2026, la MAM de Miaille a présenté son bilan aux quatre communes partenaires du projet — Sablières, Dompnac, Saint-Mélany et Beaumont — à l'approche de l'échéance de la convention intercommunale qui la lie à ces collectivités depuis fin 2021.



Rappel historique

L'association MAM à Miailles a été constituée le 16 mars 2021, à l'initiative des trois membres fondatrices : Alix Thoa (présidente), Justine Guillou (trésorière) et Laëtitia Duffes, avec pour siège le lieu-dit Miaille, sur la commune de Saint-Mélany.

Le 18 décembre 2021, une convention intercommunale a été signée entre les quatre communes, instaurant une contribution financière calculée au prorata de la population de chaque commune, soit 12,30 €/habitant, représentant pour Sablières un montant annuel de 2 152,50 €.

Une contribution visant à couvrir les charges fixes de la structure, qui s'élèvent aujourd'hui à environ 854 à 871 € par mois, dont 600 € de loyer mensuel versé à la commune de Saint-Mélany.

Ce que stipulait la convention

Article 1 - Les communes s'engagent pour 5 ans maximum à couvrir « les loyers et charges des locaux loués tels que définis dans le bail passé entre l'association et la commune de Saint-Mélany. »

Article 2 - L'association s'engage à « devenir autonome financièrement » et à « accueillir en priorité les enfants des 4 communes. »

Article 3 - La contribution des communes « diminuera les années suivantes en fonction de la montée en charge de l'activité. » Les assistantes maternelles participeront sur la base de 100 €/mois chacune à terme.

Article 7 - Résiliation possible par les communes « si l'activité ne se développe pas durablement et avec un effectif minimum. »



Lors de cette réunion, nous avons soumis plusieurs pistes de réflexion :

- La possibilité que la centralisation en un seul point ne correspondait pas forcément à la réalité du territoire et au besoin des familles
- Qu'il serait intéressant de voir si tous les enfants en âge d'être à la MAM y sont amenés par leurs parents et si non, pour quelle raison.
- La possibilité pour les assistantes maternelles d'exercer à titre individuel à leur domicile. Une assistante maternelle agréée à domicile par commune pourrait couvrir les besoins réels, sans loyer, avec plus de proximité, sans charges partagées.

Si la nécessité d'une offre de service à la petite enfance pour attirer et retenir les familles sur le territoire fait consensus, il semble néanmoins pertinent de poursuivre la réflexion sur l'adéquation entre le modèle actuel et les besoins réels, afin d'accompagner au mieux l'évolution du territoire.

Éléments de contexte national et local

En France, selon les données CAF 2024, environ 218 000 assistantes maternelles exercent à leur domicile personnel en exercice individuel. C'est le mode d'exercice largement dominant. La MAM reste une option minoritaire, qui génère des charges fixes structurelles importantes, mais a l'avantage de permettre une socialisation en réunissant les enfants au sein d'une structure adaptée.

Il est utile de rappeler le **modèle économique** de ces structures : que ce soit en MAM ou à domicile, les assistantes maternelles ne sont pas salariées — elles sont employées directement par les parents, qui signent un contrat de travail individuel avec chacune d'elles. La CAF complète la rémunération via le Complément de libre choix du mode de garde (CMG). Ce sont donc les parents qui financent l'essentiel du coût de garde, avec l'aide de la CAF, et non les communes.

Sur le plan local, selon les informations communiquées par le relais Petite enfance de Lablachère, le territoire de la Communauté de communes Pays Beaume-Drobie compterait un nombre à peu près équivalent d'assistantes maternelles exerçant en MAM et à domicile individuel — une répartition différente de la moyenne nationale, où l'exercice individuel reste largement majoritaire (CAF 2024). »

Évolution de la fréquentation

La MAM a ouvert ses portes le 3 janvier 2022, avec six enfants inscrits — ceux des trois fondatrices elles-mêmes.

La capacité maximale de 8 enfants n'a jamais été atteinte simultanément.

Dès le 2 novembre 2023, lors d'une première réunion intercommunale, la MAM avait reconnu qu'il lui était impossible de fonctionner sans les aides communales.

En juin 2026, avec 4 enfants à temps partiel et un passage à 3 jours par semaine, l'équilibre financier espéré pour 2025 n'a pas été atteint.

Période	Enfants permanents	Enfants vacances
Janv. 2022	6 (3 fondatrices × 2)	—
Janv-Juil 2023	7 temps plein	2-3
Sept 2024	5 dont mi-temps	4 périscolaires
Nov. 2025	4 temps plein	3 vacances
Juin 2026	4 temps partiel	—

BILAN ET PERSPECTIVES

Quatre ans et demi après l'ouverture, ce bilan présenté par l'association interroge plusieurs engagements de la convention initiale : le financement des loyers et charges par les communes, prévu pour 5 ans maximum, tend à se prolonger sans limite de durée, l'association reconnaissant ne pas pouvoir atteindre l'autonomie financière visée. De plus, la baisse d'activité depuis 2023 rend caduque la diminution progressive de la contribution des communes initialement prévue.

Après plusieurs années de fonctionnement et l'accompagnement d'une quinzaine d'enfants de 6 mois à 6 ans, la MAM intercommunale connaît une baisse de ses effectifs, comme toutes les structures accueillant aujourd'hui des enfants. La pérennisation d'un mode de garde collectif dans un environnement adapté au bien être et aux besoins de la petite enfance est essentiel à la revitalisation du territoire. Les 4 mairies de la vallée, déjà engagées dans un combat commun autour de la survie de l'école intercommunale, se sont à nouveau entendues pour continuer à soutenir l'association en lui accordant une subvention qui participe à la qualité d'accueil des enfants.

Une réflexion commune entre les élus de Beaumont, Saint Mélan, Dompmac, Sablières, les assistantes maternelles et les familles des enfants accueillis est en cours pour permettre de s'adapter au mieux au besoin du territoire et permettre à nos tous petits de bien grandir ici...

Aurélié Pérot



LE BAR-RESTAURANT CHEZ MILKA

Une belle nouvelle pour la vie du village

Depuis le 15 mars 2026, Sablières a retrouvé un café-restaurant. Après une inauguration festive le soir du 14 mars — à laquelle de nombreux habitants avaient répondu présent — l'établissement Chez Milka a ouvert ses portes le dimanche matin suivant, dès 9h. La municipalité adresse ses meilleurs vœux de réussite à Milka et à son équipe !

Ce que propose Chez Milka

- ✓ Café du matin, petit-déjeuner, déjeuner, dîner — dès 9h
- ✓ Pain maison, fabrication artisanale
- ✓ Cuisine maison, généreuse et à prix raisonnables
- ✓ Service en salle et en terrasse

Horaires d'ouverture

Vacances scolaires : du jeudi au dimanche, dès 9h

Hors vacances scolaires : vendredi, samedi, dimanche, dès 9h

Juillet – Août : du mardi au dimanche après-midi, dès 9h

Réservation conseillée : 06 60 16 93 11 / 09 56 53 60 14

Adresse : 14 Route du Bizal, 07260 Sablières

SÉCURITÉ CIVILE

4 PILIERS

1

S'ORGANISER - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

2

MONTER EN COMPÉTENCE - FORMATION AUX PREMIERS SECOURS — PSC1

3

ALERTER - PANNEAU POCKET

4

PRÉVENIR LES RISQUES - DÉBROUSSAILLER, ENTREtenir,...



PILIER 01

S'ORGANISER - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) recense les risques du territoire et organise la réponse de la commune en cas de crise. Il est en cours d'actualisation.

AVANCEMENT

- Actualisation du document PCS en cours
- Mise en place des référents de secteur
- Réunion des référents de secteurs — 19 juin 2026

RÉUNION PUBLIQUE — 17 JUILLET 2026

Phase opérationnelle du PCS.

Consultable sur www.village-sablieres.com et sur Panneau Pocket.

PILIER 02

MONTER EN COMPÉTENCES - FORMATION PREMIERS SECOURS

La municipalité a organisé, **samedi 27 juin**, un stage de Premiers Secours Citoyens (PSC) à la salle polyvalente. 8 habitants ont été formés par la Protection Civile. Prochaine session en septembre.

LES GESTES APPRIS

- Réanimation cardio-pulmonaire (RCP)
- Utilisation d'un défibrillateur
- Gestion des hémorragies et étouffements
- Alerte et mise en sécurité

ET APRÈS ?

Une formation précieuse dans notre commune éloignée des secours. Contactez la mairie pour la prochaine session (60 €/journée).

PILIER 03

ALERTER - PANNEAU POCKET

Application gratuite, sans inscription. En cas de mise en œuvre du PCS, **Panneau Pocket sera le canal d'alerte principal** pour informer les habitants en temps réel.

RÉFÉRENTS DE SECTEUR

Les référents auront pour mission d'alerter sur le terrain dans le secteur qui leur est dédié - porte à porte, téléphone, mise en sécurité des habitants.

TOCSIN

FR ALERT

Une alerte des services préfectoraux mobilisable uniquement dans certaines circonstances.

PILIER 04

PRÉVENIR LES RISQUES - ENTRETIEN DU TERRITOIRE

La prévention des risques passe par l'entretien régulier du territoire. Une responsabilité de la commune et des habitants.

DÉBROUSSAILLAGE

Le nouveau tracteur-épareuse permet un débroussaillage bien plus rapide des accotements des routes communales — enjeu crucial pour la prévention des incendies.

RAPPEL LÉGAL

Le débroussaillage 50 m autour des habitations est une **obligation légale** pour tous les propriétaires. Renseignements en mairie pour votre Obligation Légale de Débroussaillage.

Réunion publique - Sablières rend son PCS opérationnel



Ce vendredi 17 juillet, la municipalité a présenté son Plan Communal de Sauvegarde. Un rendez-vous important pour mieux comprendre cet outil essentiel à la sécurité de notre commune.

Le PCS, qu'est-ce que c'est ?

Ce document, obligatoire pour les communes exposées à certains risques, **organise à l'échelle locale la réponse face aux situations de crise** : incendies, ou tout autre événement mettant en danger la population.

Il définit :

- qui fait quoi,
- comment l'alerte est donnée,
- comment l'information circule,
- et comment les habitants les plus vulnérables ou isolés peuvent être identifiés et accompagnés.

Lors de cette réunion, les grandes lignes de l'organisation communale ont été présentées :

- la chaîne de commandement,
- les modalités de déclenchement du plan,
- le rôle central des référents de secteurs.

Ces habitants, qui se sont portés volontaires, constituent le maillon de proximité indispensable entre la population et les autorités communales en cas de crise.

À l'issue de la présentation, chaque **référént s'est vu remettre un sac à dos contenant l'ensemble du matériel nécessaire à sa mission** : un exemplaire du PCS, un cahier et un crayon pour consigner les actions menées et les personnes contactées, une trousse de premiers secours, un talkie-walkie permettant de maintenir la communication en cas de coupure réseau, ainsi que des fiches risques détaillant les conduites à tenir selon les situations.

Cette organisation prend tout son sens au regard de la réalité de notre territoire : l'éloignement des secours rend l'implication de chacun absolument essentielle. **Participer au PCS, c'est participer activement à la protection de tous.**

La municipalité tient également à rappeler, à cette occasion, l'importance cruciale de la prévention : le débroussaillage obligatoire autour des habitations reste, encore et toujours, l'un des gestes les plus efficaces pour limiter les risques d'incendie et protéger nos maisons, nos familles et nos voisins. On ne le répétera jamais assez : la sécurité de tous commence par la vigilance de chacun.

Merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour cette réunion, et tout particulièrement aux référents volontaires qui s'engagent au service de la sécurité collective.

Prévention - Obligations légales de débroussaillage



Nous insistons chaque année sur le respect des Obligations Légales de Débroussaillage - OLD - pour notre commune à fort risque d'incendie.

Qu'est-ce qu'une OLD?

L'OLD est un dispositif réglementaire qui impose aux propriétaires (ou locataires) de construction (maison, chalet, bâtiment agricole...) de débroussailler et **maintenir en état débroussaillé** les abords de leur bien, **dans un rayon de 50 mètres minimum autour de l'habitation.**

Le point essentiel à retenir

Cette obligation s'applique **même si le terrain à débroussailler ne vous appartient pas**. Si votre parcelle est petite et que le rayon de 50 mètres empiète sur le terrain d'un autre propriétaire, sur un chemin communal ou sur une parcelle boisée qui n'est pas la vôtre, **vous devez tout de même réaliser les travaux de débroussaillage**, en accord avec le propriétaire concerné si nécessaire.

Ce principe peut surprendre, mais il répond à une logique simple : c'est la présence de votre habitation qui crée le risque et la nécessité de protection, peu importe à qui appartient le terrain alentour.

Pourquoi cette obligation existe-t-elle ?

Le débroussaillage autour des habitations poursuit plusieurs objectifs vitaux :

- Limiter la propagation du feu en réduisant la masse combustible autour des constructions
- Faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie, en leur garantissant un accès sécurisé
- Créer une zone tampon qui protège votre maison d'un feu de forêt, mais aussi qui empêche un départ de feu domestique de se propager vers la forêt
- Réduire l'intensité et la vitesse de propagation des flammes en cas d'incendie

En zone de montagne comme à Sablières, où les massifs forestiers sont denses et les accès parfois difficiles pour les services de secours, cette bande de sécurité de 50 mètres peut littéralement faire la différence entre une maison sauvée et un sinistre dramatique.

Un enjeu de sécurité collective

Il faut bien comprendre que le non-débroussaillage d'une parcelle met en danger l'ensemble du voisinage, pas seulement le propriétaire concerné. **Un terrain non entretenu constitue un point de fragilité dans le dispositif de prévention** : le feu qui y prend peut se propager rapidement aux habitations voisines, aux massifs forestiers, et mettre en péril la vie des habitants comme celle des sapeurs-pompiers intervenant sur place. Débroussailler, c'est donc un acte de solidarité autant qu'une obligation individuelle.

Prévention - Obligations légales de débroussaillage

Que faire concrètement de préférence **avant l'été**?

Le débroussaillage consiste à :

- Couper et évacuer la végétation basse et les broussailles
- Élaguer les arbres pour supprimer les branches basses
- Espacer les arbres et arbustes pour éviter la continuité du couvert végétal
- Supprimer les végétaux secs, morts ou malades
- Éliminer les rémanents de coupe (branches, feuillages) qui constituent un combustible important

Les pouvoirs du maire en cas de non-respect

Le maire dispose de prérogatives importantes pour faire appliquer l'OLD sur le territoire communal :

1. Mise en demeure

En cas de constat de non-respect, le maire peut adresser une mise en demeure au propriétaire, lui demandant de réaliser les travaux dans un délai déterminé.

2. Exécution d'office des travaux

Si le propriétaire ne se conforme pas à cette mise en demeure, le maire peut faire réaliser les travaux d'office, aux frais du propriétaire défaillant. La commune avance les frais, qui sont ensuite recouvrés auprès du propriétaire concerné.

Les sanctions pénales

Le non-respect de l'OLD constitue une infraction pouvant donner lieu à :

- Une amende pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé pour les particuliers
- Des sanctions plus lourdes en cas de récidive ou de mise en danger avérée d'autrui

Responsabilité civile engagée

En cas d'incendie dont l'origine ou la propagation serait facilitée par un défaut de débroussaillage, la responsabilité civile du propriétaire peut être engagée. Celui-ci pourrait alors être tenu d'indemniser les victimes (voisins sinistrés, dommages aux biens communaux, etc.), en plus des sanctions pénales.

Un enjeu de sécurité collective

Il faut bien comprendre que le non-débroussaillage d'une parcelle met en danger l'ensemble du voisinage, pas seulement le propriétaire concerné. **Un terrain non entretenu constitue un point de fragilité dans le dispositif de prévention** : le feu qui y prend peut se propager rapidement aux habitations voisines, aux massifs forestiers, et mettre en péril la vie des habitants comme celle des sapeurs-pompiers intervenant sur place.

Prévention - Obligations légales de débroussaillage

Vous ne savez pas comment calculer ce périmètre autour de chez vous?

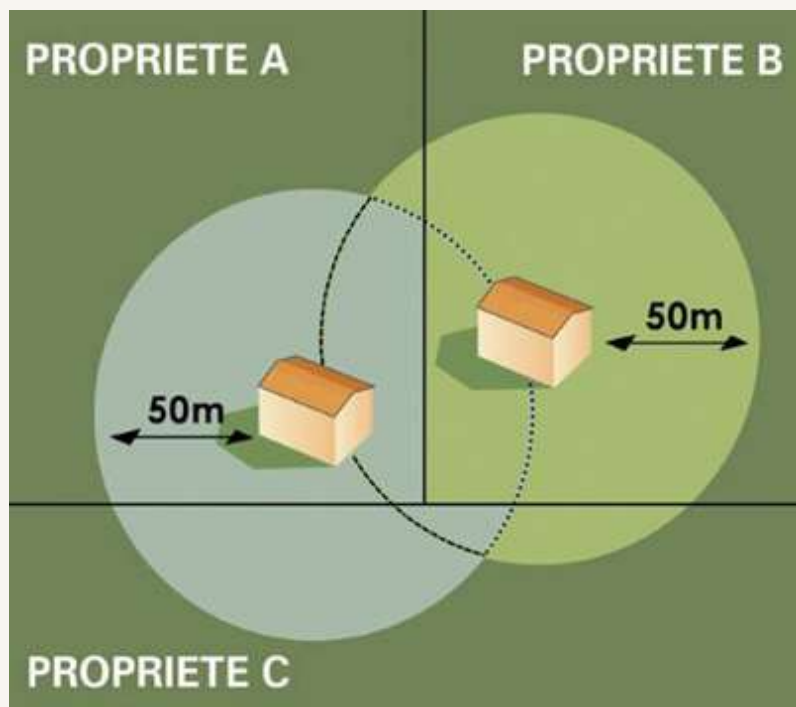
Rendez-vous en mairie. Un document spécifique vous sera remis, délimitant clairement la zone que vous devez entretenir.

Superposition d'obligations

Les règles applicables en cas de superposition d'obligations de débroussaillage sont définies aux articles L 131-13 et L 134-14 du **Code Forestier**. Article L131-13 : cas général.

Sous réserve des dispositions de l'article L. 134-14, en cas de superposition d'obligations de débroussailler sur une même parcelle, **la mise en œuvre de l'obligation incombe au propriétaire de la parcelle dès lors qu'il y est lui-même soumis.**

Dans les cas où tout ou partie d'une parcelle soumise à obligation de débroussaillage appartient à un propriétaire non tenu à ladite obligation, **celle-ci incombe intégralement au propriétaire de la construction**, chantier ou installation de toute nature **le plus proche d'une limite de cette parcelle.**

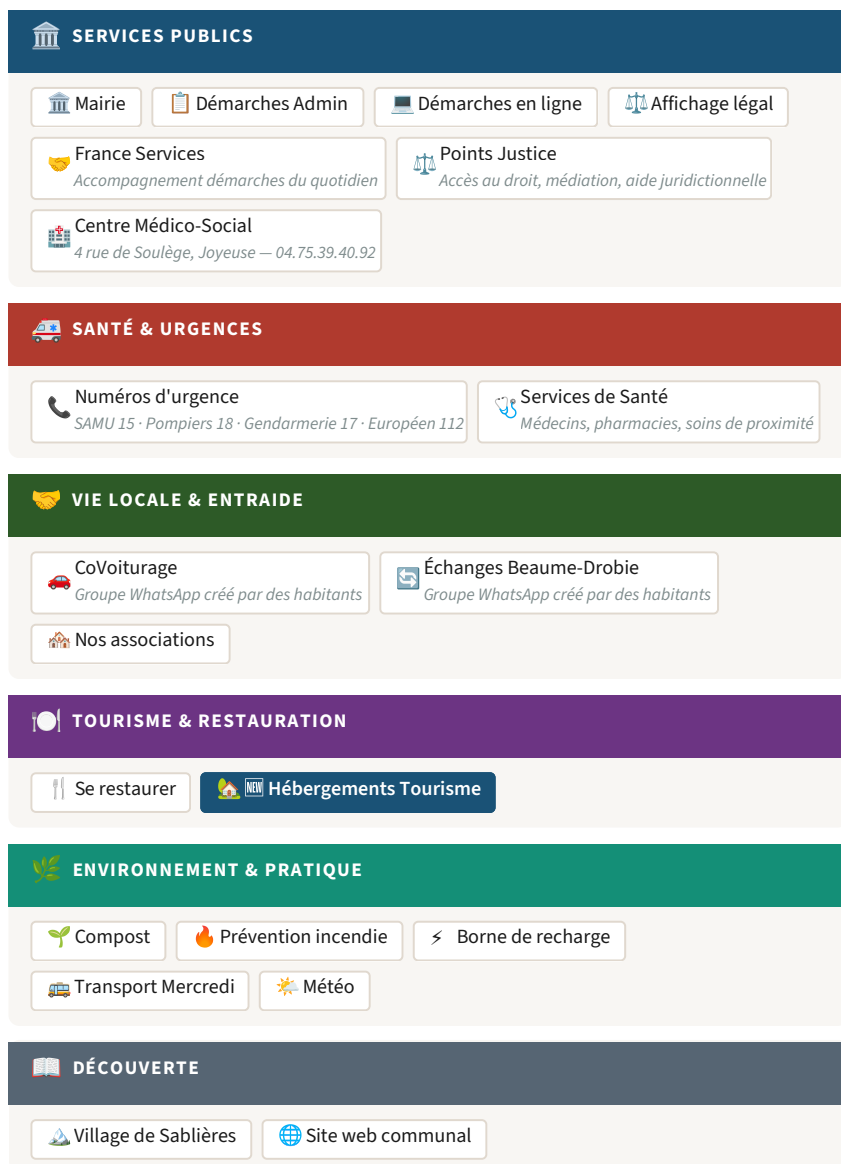


- Ainsi, **A doit débroussailler dans la partie bleue du cercle** de 50 mètres de rayon qui entoure sa maison, y compris sur le terrain de C (qui, n'ayant pas de construction, n'est pas soumis à OLD).
- **B doit débroussailler dans la partie verte du cercle** de 50 mètres de rayon qui entoure sa maison, y compris sur le terrain de C (même motif que B) mais aussi une partie du terrain de A qui est hors des 50 mètres de la maison de A mais dans les 50 mètres de sa propre maison.

Enfin, **c'est à A de débroussailler chez C la partie commune aux deux cercles** (bleu et vert) car la maison de A est plus proche de la parcelle de C que la maison de B.

À Sablières, comme dans toute commune exposée au risque incendie, **le débroussaillage n'est pas une option mais une obligation légale et un geste de responsabilité collective.**

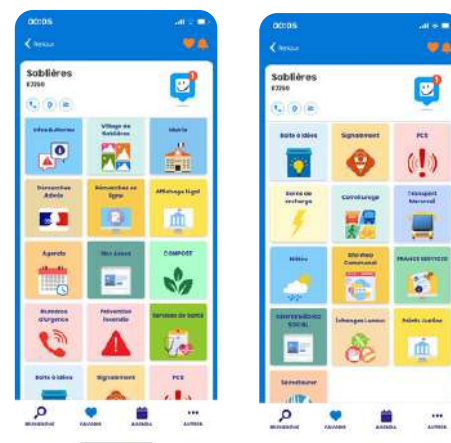
Que trouverez-vous sur Panneau Pocket Sablières?



25 modules créés sur Sablières

Pour avoir un maximum d'infos dans la poche.

- Services publics
- Santé/urgences
- Vie locale
- Tourisme & restauration
- Environnement
- Découverte



Les modules de Sablières

NEW Nouveau

Module **Hébergements Tourisme**

Envoyez vos informations pour y apparaître.

D'autres modules peuvent être créés en fonction des besoins (artisans, services,...)

VOUS AUSSI, ENVOYEZ DES INFOS À LA MAIRIE

Signalement : photo + localisation GPS précise.

Signalez un problème directement depuis l'appli. **Particulièrement utile en cas de crise pour localiser un incident et guider les secours.**

Boîte à idées

Envoyez vos suggestions et idées directement à la mairie.

COMMENT INSTALLER PANNEAU POCKET ?

1	2	3	4
App Store, Google Play ou AppGallery	Rechercher « Sablières » et ajouter en favori	Activer les notifications	Aller sur Infos & Alertes

Animations & vie associative



FÊTE DE LA MUSIQUE — 20 JUIN 2026

Sablières a célébré la Fête de la Musique sous sa halle de 18h à minuit au son de Slum Monkeys, Strollings Stones et Andréa & the Stacks. Une soirée réussie et organisée par l'Sablières point com, les UnsDompn'acte de Dompnac, les épicuriens de Beaumont et la participation des 4 communes – Sablières, Dompnac, Saint-Mélany et Beaumont. 170 participants environ.



FÊTE VOTIVE — SAMEDI 4 JUILLET 2026

L'association Les Jeunes des Cévennes a organisé sa 2^e édition de « la fête votive de Sablières ». Un rendez-vous festif et convivial avec concours de pétanque et bal avec DJ.

LE MARCHÉ DE SABLIÈRES

Le marché de Sablières a repris début juillet pour la saison d'été.

- Tous les jeudi de 17h30 à 19h30
- Place de la mairie
- Jusqu'au 27 août.
- Nocturne prévu le 30 juillet jusqu'à 22H30 avec un concert de Slum Monkeys.



Animations à venir



TRIO BAROLO – 7 AOÛT

- Vendredi 7 Août à 21h
- Tarif: 12€
- Concert sous les étoiles chez Brigitte et Didier Ranc, 63 chemin du grimaldès, 07260 Sablières
- Réservation au 06.43.44.90.17
- Organisé par Sablières point com

Rémi Poulakis: accordéon, voix ténor lyrique
Daniel Zimmermann : trombone
Philippe Euvrad: contrebasse, compositions



QUATUOR DODÉK'4 VIOLONS

- Lieu: église de Sablières
- mardi 18 août 2026 à 19h.

Blandine Pruvot, violon
Catherine Bou Debroucker, violon
Ariane Lysimaque, violon et chant
Gaëlle Deblonde, violon et violon électrique

TRIO PARHÉLIE – FESTIVAL LA BEAUME EN MUSIQUE – 4 OCTOBRE

- Lieu: église de Sablières
- Dimanche 4 octobre à 11h

Programme du trio à cordes

- Mel Bonis : Soir et matin
- Lili Boulanger : D'un soir triste et D'un matin de printemps
- Maurice Ravel : Trio en la mineur

Billetterie et infos pratiques

- Les billets seront en ligne à partir de septembre 2026.



Les informations (tarifs, réservation) seront communiquées prochainement sur le site de la mairie et Panneau Pocket.

LA BOULE SABLIEROISE

L'association La Boule Sabliéroise anime notre village tout au long de l'année. Voici les rendez-vous du 1er semestre et de l'été :

Concours / barbecue — Samedi 25 avril à 12h

Concours / barbecue — Samedi 30 mai à 12h

Concours / barbecue — Samedi 27 juin à 18h

Concours / barbecue — Samedi 25 juillet à 18h

Concours ouvert à tous — Samedi 15 août (grand événement de l'été)

Concours / barbecue — Samedi 19 septembre à 12h



MURMURES DE PIERRES

Une asso créée pour œuvrer à la restauration de nos sentiers à travers la réhabilitation des murs en pierre sèche.

2026 - Restaurations sur chemin du Grimaldès

- **Chantier d'initiation** les 26-27 septembre avec le murailler Yann Buckenmeyer (50 €/pers.).

- **Chantier pro** : en attente du financement pour une restauration co-financée à 50% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Montant du chantier 5600€)



Adhésion : 10 €

<https://murmures-de-pierres.sumupstore.com>

S'inscrire au chantier de septembre

Didier Hoarau — 06.08.32.15.40

L'ACCA - ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE

Une année encore très active pour l'ACCA qui s'est terminée par des journées d'entretien des sentiers et chemins de la commune. Un travail bénévole, discret mais précieux, qui participe à maintenir la praticabilité de notre réseau pédestre. L'assemblée générale de l'ACCA s'est tenue le 25 avril 2026 à la salle polyvalente.

SABLIÈRES POINT COM

Un premier semestre actif:

- Initiation à la greffe sauvage, formation assurée par Aurélia Wendner et Pascal Barbat, 9p.
- Projection gratuite de courts métrages à la salle des fêtes avec repas partagé, 40 participants.
- Cours de yoga et danse
- Fête de la musique

À VENIR

- Concert du Trio Barolo
- Cours de qi qong dispensés par Nathalie Lehman-Barbat, participation libre
- Atelier jus de fruits de septembre à novembre.
- L'Assemblée Générale de l'association a été fixée au 12 septembre 2026 à 10 h

VIE PRATIQUE

CHATS ERRANTS

La commune a renouvelé sa convention avec la **Fondation 30 Millions d'Amis** pour la **stérilisation** des chats errants.

Ce dispositif permet de gérer la population féline de manière responsable et humaine, en limitant la reproduction non contrôlée.

- ✓ bons de stérilisation à récupérer en mairie
- ✓ partenariat avec les vétérinaires des Vans

COMPOSTAGE PARTAGÉ

Une aire de compostage partagée a été installée au chef-lieu en partenariat avec le SICTOBA.

Un dispositif pour

- ✓ réduire les déchets ménagers organiques
- ✓ produire un amendement naturel pour les jardins.

N'oubliez pas de **recouvrir** ce que vous venez y déposer par le **broyat** situé dans le bac adjacent. Cela permet d'éviter les odeurs désagréables et de favoriser le processus du compostage.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Sablières-Rosières

- ✓ Chaque Mercredi
- ✓ Aller simple: 2,80 €
- ✓ AR: 5,60 €
- ✓ Sur réservation
- ✓ 04. 8000.7000

Déchetterie - horaires d'été

Du 29 juin au 29 août 2026
horaires affichés directement sur le site du SICTOBA.

Ordures ménagères

Les différentes aires d'ordures ménagères vont être progressivement **aménagées** : support béton facilement nettoyable, barrière en bois autour pour un aspect visuel plus agréable.

Cartons

Les **cartons non pliés saturent les bacs de tri** beaucoup trop rapidement.

Le bon geste : pliez vos cartons avant de les déposer dans le bac.

Un premier bac spécifique pour les cartons (bleu) a été installé au chef-lieu.

Dépôts sauvages d'encombrants et incivilités - Appel à la responsabilité de chacun

Le dépôt de frigos, meubles, pneus, électroménager, etc, est formellement interdit.

Ces abandons **affectent la propreté de nos espaces communs** et représentent un **coût pour la collectivité**, puisque l'employé municipal doit interrompre ses autres travaux pour transporter ces encombrants à la déchetterie.

Rappel : la déchetterie est accessible à tous, gratuitement, pour tout type de déchets.

Un bon tri, c'est un geste simple qui bénéficie à toute la commune. Merci à chacun pour sa contribution.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUME-DROBIE

1 / COMPRENDRE LE RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sablères fait partie de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 19 communes pour environ 9 400 habitants. La Communauté de Communes emploie 70 salariés répartis sur 10 sites.

La Communauté de Communes exerce des compétences qui dépassent le cadre d'une seule commune, permettant de mutualiser des moyens et d'offrir des services à l'ensemble des habitants du territoire.

2 / LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Développement économique et tourisme – soutien aux entreprises, attractivité du territoire, valorisation du patrimoine et de la culture - 04.82.11.00.07
- Enfance et jeunesse – centre de loisirs Les Farfadets à Lablachère, accueils périscolaires, séjours enfance - 04.75.39.01.82
- Biodiversité et environnement – Mission Biodiversité Beaume-Drobie, projet pollinisateurs, gestion des milieux naturels
- Voirie et déchets – Service Ordures ménagères CCBD: 04.82.11.00.04
- Transport à la demande – service Sablières-Rosières le mercredi
- Aménagement du territoire – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), voie douce Lablachère-Joyeuse - 04.75.89.80.89

3 / COMMENT FONCTIONNE LE LIEN ENTRE LA COMMUNE ET LA CDC ?

Chaque commune est représentée au Conseil Communautaire par ses délégués élus. Sablières y siège et vote sur les orientations et les budgets de la CDC. Inversement, la CDC reverse à la commune une dotation et peut co-financer des projets locaux via des dispositifs comme les fonds européens LEADER.

Contact CCBD: 04.75.89.80.80

Le nouvel exécutif communautaire

À la suite des élections municipales de mars 2026 dans l'ensemble des communes de l'intercommunalité, le Conseil Communautaire s'est réuni le **16 avril 2026** pour désigner son nouvel exécutif.

Composition du nouvel exécutif

Fonction	Élu(e)	Commune	Délégation
Président	Philippe GILLES	Joyeuse	—
Vice-Présidente Sablières	Emma TALAGRAND	Sablières	Tourisme, culture, lecture publique et patrimoine
Vice-Président	Francis CHABANE	Rosières	—
Vice-Présidente	Agnès AUDIBERT	Beaumont	—
Vice-Président	Joël BOISSIN	Lablachère	—
Vice-Présidente	Delphine GOMEZ-ABASCAL	Saint-Genest	—
Vice-Président	Yoann DUMAS	Ribes	—

La représentation de Sablières

VICE-PRÉSIDENTE — CCBD

Emma Talagrand

Tourisme, culture, lecture publique et patrimoine



UNE PRÉSENCE RENFORCÉE POUR SABLIÈRES

Emma Talagrand siège au sein de l'exécutif communautaire en tant que vice-présidente. Elle y portera les dossiers du **tourisme, de la culture, lecture publique et de patrimoine** — des thématiques directement liées aux atouts et aux projets de notre territoire.

Cette présence au plus haut niveau de l'intercommunalité est une opportunité concrète pour Sablières de défendre ses intérêts et de peser sur les décisions du territoire. Toutes nos félicitations !

Actu de la CCBD - Visite de chantier de la Médiathèque intercommunale de Joyeuse

Philippe GILLES - Maire de Joyeuse et Pdt de la CCBD a eu le plaisir d'accueillir **Philippe Meunier**, Vice-Pdt de la Région délégué à l'aménagement du territoire, à l'occasion d'une visite de chantier de la médiathèque intercommunale.

Étaient également présents **Chloé Deleuze-Dalzon**, conseillère régionale et communautaire, **Fabrice Brun**, député et conseiller régional, **Carole Bénéfice-Tournier**, **Brigitte Pantoustier** et **Eva Flory**, adjointes au maire de Joyeuse, **Emma Talagrand** et **Joël Boissin**, vice-pdts à la CCBD, **Benoit Perrusset**, DGS et **Franck BRECHON**, en charge du pôle Culture à la CCBD.

Cette visite a permis de mettre en lumière un **projet structurant** pour notre territoire, rendu possible grâce au soutien de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes**. À cette occasion, Philippe Meunier a rappelé toute l'importance du **Pacte Ardèche**, véritable levier d'investissement pour les communes rurales.

« Parce qu'un habitant d'une commune rurale a le même droit de bénéficier du soutien de la Région que celui d'une grande métropole. »

Fabrice Brun a, quant à lui, réaffirmé son soutien constant aux projets portés par les communes rurales. Le développement de la médiathèque constituera un équipement culturel majeur, au service des habitants de l'ensemble du territoire.



La médiathèque sera fermée jusqu'à fin septembre pour finaliser les travaux d'agrandissement.

3 établissements pour se restaurer à Sablières



Horaires d'été

Menu du soir (sur réservation)

- du mercredi au dimanche
- de 19h à 21h30

Snack Buvette

- du mercredi au dimanche
- de 12h à 14h

Contact: **06.52.30.73.96**



Horaires d'été du Bar-Restaurant

Du mardi au dimanche

- dès 9h
- petit-déjeuner, déjeuner, dîner.
- réservation conseillée

Contact: **09 56 53 60 14**

Camping La Drobie – Bar Restaurant Épicerie

962 route de Prolong

07260 Sablières – +33 (0)4 75 36 95 22

- Déjeuner et dîner tous les jours en été
- Menus ou à la carte



Soirée pizza

- tous les mardi soir
- réservation obligatoire à l'épicerie à partir du dimanche.

Pizza à emporter.



INFORMATIONS PRATIQUES

■ **Mairie de Sablières**
07260 Sablières
Tél. : 04.75.36.96.65
mairiedesablieres@gmail.com

Ouverture : mardi 14h-17h,
Vendredi 9h-12h
Samedi 14h-17h

■ **URGENCES**
SAMU : 15 | Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Numéro d'urgence européen :
112
SOS médecin : 3624
114 - Numéro d'urgence pour
les personnes sourdes et
malentendantes

Allô enfance maltraitée : 119
Prévention suicide : 3114
Violences conjugales : 3919
Maltraitance personnes âgées /
handicapées : 3977

■ **DÉFIBRILLATEURS**
- Mairie : en façade
- Camping La Drobie: à côté
porte d'entrée épicerie

■  **MAISON DE SANTÉ
BEAUME DROBIE (maison
médicale de Joyeuse)**
Horaires :8h30-12h00/14h00-
17h30
Fermé Samedi et Dimanche
Adresse : 530 route de
Lablachère, 07260 Joyeuse
Contact : 04.75.39.95.49

 **HÔPITAL d'AUBENAS**
Téléphone : 04.75.35.60.60
Adresse : 14-16 av. de Bellande,
Aubenas

Communication

www.village-sablieres.com
Panneau Pocket → Sablières

Ce journal municipal

Publication de la Mairie de
Sablières — Juin 2026.
Rédaction et conception : Isabelle
Eschaliér.